



HONORAIRES Partagés

Transactions-Ventes d'appartements

De 50 000 euros à 200 000 euros charge acquéreur, idem vendeur.	3.00 % ht du prix de vente (TVA 20%), soit 3.6 %
De 201 000 euros à 500 000 euros charge acquéreur, idem vendeur.	2.5 % ht du prix de vente (TVA 20%), soit 3.00 %
Au-delà de 501 000 euros charge acquéreur, idem vendeur.	2.08 % ht du prix de vente (TVA 20%), soit 2.50 %

Honoraires à la charges inclus dans le prix de présentation des biens.

Transactions - ventes de parkings ou garages

3000 euros h.t (TVA 20 %) , soit 3600 euros

Transactions - murs de boutiques ou fonds de commerces

7 % h.t du prix de vente (TVA 20 %) , soit 8.4 %